

sappi



# Sappi Code d'éthique

# Index

Message du PDG	1
Notre conduite	2
Application du Code d'éthique	3
Signalements et dénonciations	5
Droits de la personne	6
Santé, sécurité et environnement	9
Prévention de la fraude et de la corruption	10
Opérations d'initié	12
Lois sur la concurrence	13
Affaires politiques, paiements sensibles et dons	14
Utilisation du temps et des ressources matérielles, humaines et financières de l'entreprise	16
Données personnelles et informations confidentielles	18
Conduite personnelle sur les médias sociaux	20
Respect des lois régissant le commerce international	21

# Message du PDG

**Nous avons défini notre Vision 2020, nos objectifs financiers et nos valeurs. Nous avons également annoncé qu'en nous appuyant sur la puissance de l'Unité Sappi, notre but est d'être une organisation durable et digne de confiance, ayant un avenir prometteur dans le secteur des fibres de bois.**

Je suis très heureux de l'enthousiasme avec lequel tous nos effectifs ont accueilli notre stratégie, notre nouvelle mission, notre Vision 2020 et nos valeurs.

Nous sommes une entreprise internationale, présente dans plusieurs pays et juridictions. Aujourd'hui, il est plus important que jamais de montrer à nos employés, nos clients et nos partenaires que l'éthique est au cœur de nos préoccupations, partout et de manière cohérente. Conformément à notre stratégie et notre engagement d'être une entreprise citoyenne responsable, nous avons mis à jour notre Code d'éthique.

Même si nos partenaires appliquent déjà des normes d'éthique élevées, nous avons observé des différences selon les régions et les pays, lesquelles ne sont pas statiques, mais plutôt dynamiques dans le temps. Fidèles à l'Unité Sappi, notre but est de faire en sorte que nos partenaires aient une connaissance claire des principes qui doivent guider leurs décisions, leurs actions et leur conduite. Ce code s'applique à tous nos partenaires, depuis les membres du conseil d'administration jusqu'à nos plus récentes recrues.

Ce code constitue un élément central de notre réputation, elle-même au cœur de notre réussite. Nous devons nous assurer que tous nos actes renforcent et protègent cette réputation. Des comportements toujours conformes à notre code créent un climat de travail positif et solidaire qui favorise la motivation et renforce notre réputation.

Pour réussir la transformation active de Sappi en un groupe grandissant, diversifié et profitable de produits de fibres de bois, nous devons appliquer rigoureusement des principes d'action responsable dans toute l'organisation. Notre façon de mener nos affaires ne doit jamais obéir à des considérations à court terme, mais plutôt contribuer à notre pérennité à long terme. Pour que notre Code d'éthique soit appliqué au quotidien, nous devons être fidèles à nos valeurs d'intégrité et de courage, ainsi que prendre des décisions judicieuses, exécutées avec rapidité.

Notre engagement d'être une entreprise citoyenne responsable, fidèle au Pacte mondial des Nations Unies, prévoit un respect rigoureux de toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays et les juridictions où le groupe Sappi est implanté. Les principaux sujets de notre attention sont résumés dans notre code.

Tout comme vous avez chaleureusement accueilli notre Vision 2020, je vous demande de vous conformer à notre Code d'éthique, de participer aux programmes de sensibilisation et de formation, de vous tenir au courant des modifications aux politiques Sappi et d'agir en cherchant à renforcer notre réputation.

Merci.

**Steve Binnie**

*Chef de la direction du  
groupe Sappi Limited*



“

**Le code est  
fondamental pour  
notre réputation,  
qui est le facteur  
crucial de notre  
succès**

”

# Notre conduite

2

**À la base, nous obéissons à toutes les lois en vigueur dans les pays et juridictions où nous réalisons des affaires.**

Chaque personne doit être réfléchie et prévenante envers les autres, mais aussi faire preuve de bon sens et agir conformément à notre déclaration de valeurs.

“Chez Sappi, nous traitons nos affaires avec intégrité et courage, et nous prenons des décisions judicieuses, exécutées avec rapidité.”

**Les principes suivants doivent guider nos décisions et nos actions :**

- Nous devons traiter les autres comme nous aimerions être traités
- Nous devons être francs et honnêtes
- Nous devons aider à combattre la malhonnêteté et le crime
- Nous devons protéger l'environnement
- Nous devons respecter la diversité humaine et nous abstenir de toute discrimination.

**Nous devons toujours nous efforcer de renforcer la réputation du groupe Sappi en agissant de manière positive et en évitant toute action pouvant nuire à notre réputation. Pour cela, vous devez :**

- Connaître le code, en comprendre les principes et savoir ce qui est attendu de vous
- Communiquer à nos partenaires (fournisseurs, sous-traitants et clients) que nous leur demandons de connaître notre Code d'éthique et d'en respecter les principes.
- Signaler les infractions au Code d'éthique
- Éviter toute forme de harcèlement, d'intimidation, de racisme et de discrimination, en vous efforçant de protéger tous les droits humains fondamentaux.

# Application du Code d'éthique

**Le Code d'éthique (ou simplement « le code ») s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés du groupe Sappi. Les infractions aux règles du code seront passibles de mesures disciplinaires conformément aux règles en vigueur chez Sappi, pouvant aller jusqu'à un congédiement immédiat et/ou des poursuites en justice.**

Outre nos employés, notre code et notre volonté d'appliquer des pratiques responsables feront l'objet d'une campagne permanente de promotion auprès de nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires et nos clients, afin qu'ils connaissent nos méthodes de travail et comment nous voulons qu'ils traitent leurs affaires avec nous. Si nous découvrons qu'un fournisseur, un sous-traitant, un client ou un autre partenaire refuse de se conformer aux principes et aux valeurs de notre code, nous évaluerons attentivement si cette relation doit être maintenue. Une directive sur l'engagement des partenaires envers des pratiques responsables a été spécialement créée pour faciliter la gestion de ces situations.

Si vous avez un doute sur ce qui doit être fait dans une situation spécifique, n'hésitez pas à en parler à votre supérieur hiérarchique, à votre service juridique ou au service de vérification interne. Vous pouvez aussi écrire à [Ethics@sappi.com](mailto:Ethics@sappi.com).

Toutes les politiques couvrant ces sujets sont disponibles sur le réseau Sappi Net <http://sappinet.za.sappi.com/policies> (pour les employés) et sur notre site Web <http://www.sappi.com/policies>.





---

Nous soutenons les communications ouvertes et nous encourageons les discussions avec les supérieurs hiérarchiques pour identifier les comportements contraires à l'éthique.

---

# Signalements et dénonciations

**Nous soutenons les communications ouvertes et nous encourageons les discussions avec les supérieurs hiérarchiques pour identifier les comportements contraires à l'éthique.**

Si vous soupçonnez ou croyez avoir observé un comportement illégal ou contraire à l'éthique, vous devez en informer rapidement votre supérieur.

Si vous êtes mal à l'aise pour discuter avec votre supérieur d'une conduite illégale ou contraire à l'éthique, parlez-en à d'autres gestionnaires ou dirigeants. Tous les gestionnaires Sappi sont habilités à recevoir de tels signalements et s'assureront que les mesures appropriées soient prises. Vous pouvez aussi signaler les comportements non éthiques à votre service des ressources humaines, votre service juridique ou à votre service de vérification interne, en personne ou par écrit.

Si vous croyez que les mesures s'imposant, après que vous avez signalé un comportement non éthique n'ont pas été prises, vous pouvez écrire à [Ethics@sappi.com](mailto:Ethics@sappi.com) ou contacter le service externe et confidentiel d'assistance éthique, par téléphone ou par courriel à l'adresse [Ethicsline@kpmg.co.za](mailto:Ethicsline@kpmg.co.za). Les numéros à composer selon les pays sont indiqués ci-dessous :

Assistance éthique Sappi	
Afrique du Sud	0800 00 3235 (appel gratuit)
États-Unis	+1 800 233 8213 (appel gratuit)
Autres pays	+27 (0)12 543 5380
Courriel	<a href="mailto:Ethics@sappi.com">Ethics@sappi.com</a> <a href="mailto:Ethicsline@kpmg.co.za">Ethicsline@kpmg.co.za</a>



Vous pouvez accéder au portail Web géré par KPMG au moyen du lien ci-dessous et avec le code QR disponible sur le côté :  
<http://www.thornhill.co.za/kpmgethicslinereport>

## Interdiction des représailles

La politique du groupe sur les dénonciations (disponible sur notre site Web) offre une protection aux lanceurs d'alerte. Nous soulignons ici que Sappi n'acceptera et ne tolérera aucune représailles contre un(e) collègue signalant une infraction à une loi ou à notre Code d'éthique. Les faux signalements volontaires de prétendues infractions seront passibles de mesures disciplinaires.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique sur les dénonciations du groupe Sappi.



5

“

En nous appuyant sur la puissance de l'Unité Sappi, notre but est d'être une organisation durable et digne de confiance, ayant un avenir prometteur dans le secteur des fibres de bois

”

# Droits de la personne

6

Notre position sur les droits de la personne est clairement énoncée dans la politique sur les droits de la personne du groupe Sappi. En général, les droits de la personne correspondent à des normes élémentaires sur la façon dont toute personne peut s'attendre à être traitée, sans égard à sa nationalité, son sexe, sa race, son orientation sexuelle, son statut économique ou sa religion.

Nous sommes déterminés à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Organisation internationale du travail.

- **Employés** : Nous traitons nos employés avec dignité et respect, en faisant la promotion de la diversité au travail.
- **Communautés** : Nous collaborons avec les communautés pour développer notre connaissance des problèmes potentiels de droits de la personne, afin de maximiser les bénéfices de nos projets et de nos activités, tout en gérant au mieux leurs répercussions possibles.
- **Fournisseurs** : Nous encourageons nos fournisseurs à traiter leurs employés et les communautés qui les accueillent dans le respect des droits de la personne.

## Comportements attendus

- Tous les employés Sappi doivent traiter avec respect et dignité tous leurs collègues, ainsi que les partenaires de l'entreprise avec lesquels ils travaillent.
- Nous respectons la diversité et faisons la promotion d'un environnement inclusif permettant à tous les employés de participer et de contribuer pleinement au succès du groupe Sappi.
- Nous militons en faveur de l'égalité des chances dans l'emploi, ce qui signifie traiter tous les postulants et tous les employés sans aucun biais.
- Personne chez Sappi ne doit être victime d'une discrimination basée sur sa race, sa religion, sa couleur de peau, son âge, son identité ou son expression de genre ou son orientation sexuelle.
- Les actes de harcèlement, d'intimidation et de violence, ainsi que les menaces de violence sont strictement interdits dans tous les milieux de travail.
- Le travail des enfants et le travail obligatoire ou forcé sont également interdits.





## Exemples concrets

Q

**Question :** *Henri fait continuellement des commentaires personnels à Marie sur son apparence, d'une manière qui place Marie dans une position gênante et inconfortable, au point où Marie déteste aller à son travail. Que doit-elle faire?*

R

**Réponse :** Marie doit signaler la situation à un supérieur avec qui elle se sent en confiance ou à une personne du service des ressources humaines. L'attitude d'Henri est intimidante et offensante pour Marie, ce qui peut constituer du harcèlement.

Q

**Question :** *Richard a postulé pour une promotion. Même si Richard a plus d'expérience et de meilleures qualifications que les autres candidats, il n'a pas obtenu le poste et une autre personne a été désignée. Richard croit qu'il a été victime de discrimination ou que la nomination a été faite par népotisme. Que doit-il faire?*

R

**Réponse :** Richard doit signaler la situation à son service de ressources humaines et suivre la procédure appropriée, par exemple une procédure de grief.

Q

**Question :** *François a entendu un collègue insulter quelqu'un avec une connotation raciste. Que doit-il faire?*

R

**Réponse :** Si François s'en sent capable, il peut s'adresser directement au collègue fautif et tenter de le sensibiliser sur les conséquences de ses paroles. Si les manques de respect se répètent, François doit en parler avec son supérieur ou avec le service des ressources humaines.

### Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique sur les droits de la personne du groupe Sappi.
- Lisez la politique sur les ressources humaines du groupe Sappi.



7

“

Tous les employés Sappi doivent traiter avec respect et dignité tous leurs collègues, ainsi que les partenaires de l'entreprise avec lesquels ils interagissent.

”



---

Notre approche de développement durable repose sur la protection des personnes et de l'environnement. Nous accordons une priorité élevée à la santé/sécurité de nos effectifs et à la protection de l'environnement.

---

# Santé, sécurité et environnement

**Notre approche de développement durable repose sur la protection des personnes et de l'environnement. Nous accordons une priorité élevée à la santé/sécurité de nos effectifs et à la protection de l'environnement.**

Les fibres de bois constituent pour nous une matière première importante dont la disponibilité dépend d'écosystèmes sains. En conséquence, nous soutenons une exploitation forestière durable s'appuyant sur une gestion environnementale indépendante et agréée, ainsi que sur des systèmes de certification des forêts. Notre volonté d'utiliser des procédés de fabrication plus propres et plus efficaces, d'augmenter la réutilisation des rejets et de faire appel à des méthodes de valorisation de pointe, nous aide à augmenter nos revenus et à produire plus avec moins, ce qui apporte inévitablement des avantages environnementaux et économiques.

## Comportements attendus : Nous devons...

- nous tenir au courant des lois, des réglementations et des pratiques de sécurité et environnementales qui s'appliquent à notre activité.
- signaler les problèmes de sécurité et environnementaux au moyen des canaux de communication internes appropriés.
- nous efforcer de réduire au minimum notre impact environnemental, de manière appropriée pour notre secteur d'activité et conformément aux priorités des communautés où nous sommes implantés, en accord avec la politique environnementale du groupe.
- développer des méthodes de réutilisation et de valorisation dans tous nos processus.
- prendre toutes les mesures raisonnables pour offrir un milieu de travail et d'exploitation à la fois sain et sécuritaire, ainsi que pour éviter les accidents et les blessures de travail.

## Exemples concrets

**Question :** *Le supérieur de Marc lui demande d'exécuter une tâche qui lui semble contraire aux réglementations environnementales. Que doit-il faire?*

**Réponse :** Marc doit s'adresser à son supérieur et s'assurer qu'il a bien compris la requête, puis il doit exprimer ce qui le préoccupe. Ensuite, si Marc croit encore que la demande est contraire aux réglementations environnementales, il doit signaler la situation à sa direction locale ou régionale, ou encore au service d'assistance éthique Sappi.

**Question :** *L'unité interne de Matthieu applique un plan de primes de sécurité basé sur les résultats de sécurité. Il sait que (certaines) blessures ne sont pas signalées. Que doit faire Matthieu?*

**Réponse :** Il est très important de mener une enquête après chaque accident ayant causé une ou des blessures (et chaque incident qui aurait pu en causer), afin d'identifier les mesures nécessaires pour éviter leur répétition. Les employés doivent informer leur supérieur de tout accident ou incident survenu sur un lieu de travail. Si un collègue ou un supérieur refuse de signaler ou de consigner une blessure de travail, Matthieu doit l'encourager à la signaler. Si la blessure n'est pas signalée, Matthieu doit contacter le responsable local de la sécurité, la direction locale ou le service d'assistance éthique Sappi.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique sur la santé et la sécurité au travail du groupe Sappi.
- Lisez la Charte de développement durable du groupe Sappi.
- Lisez la politique environnementale du groupe Sappi et la politique sur les changements climatiques du groupe Sappi, disponibles sur le réseau Sappi Net <http://sappinet.za.sappi.com/policies> (pour les employés) et sur notre site Web <http://www.sappi.com/policies>.
- Parlez à votre responsable de sécurité local ou régional.
- Parlez au responsable environnemental de votre usine ou de votre région.

# Prévention de la fraude et de la corruption

10

**La prévention de la fraude et de la corruption n'est pas seulement une affaire de morale, car ces activités sont également importantes pour notre rentabilité. Les pots-de-vin et les actes de corruption nuisent à notre capacité de produire des résultats économiques et sociaux, et peuvent même menacer la viabilité à long terme du groupe Sappi. Nous sommes déterminés à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, incluant la loi anticorruption FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) aux États-Unis et les autres lois semblables en vigueur ailleurs dans le monde, ainsi qu'à appliquer les normes d'éthique les plus rigoureuses dans nos procédures et nos documents comptables et financiers.**

Sappi s'attend à ce que tous ses partenaires agissent dans le meilleur intérêt de l'entreprise et respectent les plus hautes normes d'éthique. Nos décisions d'affaires ne doivent être gênées par aucun conflit d'intérêts et elles doivent être totalement impartiales, autant dans les faits qu'en apparence. Nous devons prendre nos décisions selon un sens des affaires honnête, conformément à notre principe de « décisions toujours judicieuses ». Il y a conflit d'intérêts lorsque des activités extérieures ou des intérêts personnels d'un employé Sappi sont contraires ou peuvent donner l'impression d'être contraires à ses responsabilités chez Sappi. Exemples d'activités extérieures pouvant causer un conflit d'intérêts :

- Activité pouvant avoir un effet négatif sur les intérêts commerciaux de l'entreprise
- Activité pouvant nuire à la réputation de Sappi ou à ses relations avec des partenaires
- Activité pouvant influencer le jugement d'un employé dans l'exercice de responsabilités de travail.

## Comportements attendus

- Nous voulons réaliser nos affaires en nous appuyant sur des produits et des services exceptionnels, plutôt qu'en offrant ou en acceptant des cadeaux et des divertissements extravagants. Il est cependant possible que dans certaines situations de travail, le refus d'accepter un cadeau ou un divertissement puisse offenser des sensibilités. Vous devez alors vous poser la question suivante : « Est-ce qu'une personne raisonnable pourrait penser que le cadeau, le divertissement ou la faveur risque d'influencer mon jugement? ». Si la réponse est « oui », vous devez refuser.
- Déclarez avec précision toutes vos transactions et tous les cadeaux/divertissements que vous recevez/offrez au moyen des canaux de communications à votre disposition.
- Il est important de conserver une objectivité totale dans vos relations avec les clients et les fournisseurs de l'entreprise. Vous devez aussi vous assurer qu'aucune décision ne soit influencée par un cadeau, un divertissement ou une faveur pouvant :
  - Créer une obligation morale entre vous et le client ou le fournisseur
  - Nuire aux intérêts de Sappi au bénéfice d'un intérêt personnel
  - Compromettre votre indépendance
  - Influencer négativement votre capacité d'œuvrer dans l'intérêt de Sappi
- Vous devez signaler tous les incidents et tentatives de pots-de-vin ou de corruption dont vous découvrez l'existence.
- Toutes les activités pouvant créer des soupçons de conflit d'intérêts doivent être évitées, même si aucun conflit réel n'existe.
- Déclarez et discutez avec votre supérieur de tout conflit d'intérêts potentiel, puis prenez les mesures appropriées.
- Vous ne devez jamais utiliser votre poste ou votre influence dans l'entreprise en vue d'obtenir un avantage inapproprié pour vous ou une autre personne.

## Exemples concrets

Q

**Question :** *L'entreprise du père de Julie s'efforce de devenir un fournisseur de Sappi. Puisque Julie travaille chez Sappi, cette situation crée-t-elle un conflit d'intérêts?*

R

**Réponse :** Si Julie occupe un poste décisionnel et qu'elle est responsable de certaines demandes d'achat, de décisions d'achat ou de l'acceptation de travaux réalisés par des entités externes, il y a conflit d'intérêts. En fait, même si Julie n'a pas un tel pouvoir décisionnel, sa relation peut créer une apparence de conflit d'intérêts. Julie doit signaler sa situation à son supérieur conformément aux procédures normales de déclaration en vigueur dans l'entreprise. Julie doit aussi se retirer de tout processus décisionnel concernant l'entreprise de son père.

Q

**Question :** *Anne connaît Patricia, une opératrice de production chargée d'exécuter des vérifications régulières de la qualité des produits. Durant une conversation, Anne découvre que Patricia ne fait pas tous les tests requis et qu'elle falsifie des documents. Est-ce que Anne doit avertir son supérieur?*

R

**Réponse :** Oui, Anne doit immédiatement communiquer la situation à son supérieur. La réputation de Sappi repose sur la qualité de ses produits.

Q

**Question :** *Dans le milieu de Julien, il est à la fois normal et attendu que les fournisseurs offrent à leurs clients des cadeaux assez coûteux et somptueux. Cette tradition est tellement ancrée que Julien peut difficilement inciter nos fournisseurs à ne plus offrir de tels cadeaux.*

R

**Réponse :** Julien doit poliment informer ces fournisseurs que le Code d'éthique Sappi ne lui permet pas d'accepter de tels cadeaux. Le service des achats doit chercher des occasions d'informer les fournisseurs au sujet de nos normes avant qu'un problème survienne, par ex., au début d'une nouvelle relation ou avant la période des cadeaux de fin d'année.

Q

**Question :** *Céline a sympathisé avec une interlocutrice chez un fournisseur et envisage maintenant de s'associer à elle dans une affaire sans relation avec les activités de Sappi. Cette situation crée-t-elle un conflit d'intérêts?*

R

**Réponse :** Oui, c'est possible. Même si Céline peut éviter que ses affaires personnelles et financières avec son amie affectent ses actes au nom de Sappi, certaines personnes pourraient croire que le jugement de Céline est biaisé. Avant que Céline prenne une décision au sujet de son association, elle doit déclarer et faire approuver son projet via les canaux normaux de déclaration. Elle doit aussi réfléchir aux règles générales en vigueur chez Sappi concernant l'occupation d'un poste extérieur à temps plein.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique du groupe Sappi sur la prévention des fraudes et de la corruption.
- Contactez le service d'assistance éthique de votre région si vous découvrez une situation de corruption potentielle.
- Vous pouvez aussi vous adresser à votre supérieur, à votre service juridique régional ou à votre vérificateur interne régional.



# Opérations d'initié

12

**Il y a opération d'initié lorsqu'une personne utilise des informations importantes non publiques pour décider personnellement ou conseiller quelqu'un d'autre d'acheter ou de vendre des valeurs mobilières. Ce type d'opération comporte une utilisation inéquitable d'informations privilégiées, ce qui place un investisseur ordinaire en désavantage et viole le principe de transparence des marchés.**

Une information est considérée publiquement disponible (ou appartenant au domaine public) uniquement lorsqu'elle a été rendue publique par des moyens appropriés (par ex., un communiqué de presse de l'entreprise ou le dépôt de documents publics auprès d'une autorité gouvernementale) et que le public investisseur a eu suffisamment de temps pour absorber l'information et en évaluer l'importance.

## Comportements attendus

- Vous ne devez pas acheter ou vendre des actions Sappi durant les périodes d'interdiction ni demander à d'autres de le faire pour vous.
- Si vous êtes dirigeant(e) ou faites partie de l'équipe de direction de Sappi Limited ou d'une entité affiliée au groupe, assurez-vous de déclarer tout achat et toute vente d'actions Sappi au secrétaire général du groupe.
- Vous ne devez jamais révéler d'information confidentielle ou exclusive, notamment des informations sur des résultats financiers non publiés, sur des nouveaux produits, sur des projets d'acquisition ou sur des stratégies n'ayant pas encore été rendues publiques. Ce principe s'applique aussi aux familles et à l'entourage proche.
- Lorsque vous parlez à quelqu'un des réalisations ou des résultats financiers de Sappi, faites attention de ne pas donner l'impression d'offrir des conseils d'investissements.

## Exemples concrets

**Question :** *Sandra a un accès privilégié aux résultats financiers trimestriels de l'entreprise. Peut-elle révéler à des amis ou à sa famille si Sappi a connu un trimestre positif ou décevant?*

**Réponse :** Pas avant que les résultats aient été transmis à la Bourse de Johannesburg, où les actions Sappi sont cotées. Jusqu'à ce moment, les résultats de l'entreprise sont confidentiels. Si une personne de la famille ou de l'entourage de Sandra achète ou vend des actions Sappi avant la publication des résultats (en se basant sur des informations ou des commentaires de Sandra), cette personne sera en infraction avec la loi sur les opérations d'initié.

**Question :** *Adam aimerait aider un organisme de bienfaisance local à augmenter la valeur de ses investissements. Adam est au courant d'une nouvelle innovation chez Sappi qui fera probablement augmenter la valeur des actions Sappi. Adam peut-il refiler le tuyau à l'organisme de bienfaisance?*

**Réponse :** Non, même si Adam est animé par des intentions nobles, il ne peut pas révéler cette information importante non publique. Si Adam agit de la sorte et que l'organisme de bienfaisance achète des actions sur la base de ces informations, Adam et l'organisme de bienfaisance pourraient être accusés de violation de la loi sur les opérations d'initié.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique du groupe Sappi sur les transactions de valeurs mobilières Sappi.
- Lisez la politique du groupe Sappi sur les relations avec les investisseurs.
- Vous pouvez aussi contacter le secrétaire général du groupe au +27 (0)11 407 8072 ou le service central de développement durable et des relations avec les investisseurs, au +27 (0)11407 8391.

# Lois sur la concurrence

**La concurrence loyale est essentielle au fonctionnement efficace des marchés. Cette concurrence est importante, car elle encourage l'entrepreneuriat, l'innovation, l'efficacité et la diversité de choix. Les lois antitrust (aussi appelées « lois sur la concurrence ») visent à protéger les consommateurs et les entreprises contre les risques de collusion en faisant régner une concurrence loyale dans une économie de marché ouverte.**

Les violations des lois antitrust sont passibles d'importantes sanctions financières et peuvent nuire à la réputation de l'entreprise, ainsi qu'entraîner des poursuites privées en dommages et intérêts, de même que des poursuites criminelles personnelles contre des employés. Les infractions potentielles aux lois antitrust constituent le risque juridique le plus important du groupe Sappi.

## Comportements attendus

Ne vous alliez pas à des concurrents ou à des partenaires du groupe Sappi dans le cadre d'ententes pouvant entraver ou restreindre la concurrence.

Exemples :

- Fixation de prix (ententes sur un prix actuel, sur des augmentations de prix ou sur des frais reliés à un produit)
- Annonces simultanées de rabais/remises semblables
- Répartition de marchés, de territoires ou de clients (par ex., « nous n'interviendrons pas sur tel marché si vous nous laissez tel autre marché »)

Les congrès professionnels sont généralement organisés de façon à éviter les allégations que des parties s'y rencontrent pour faire de la collusion ou s'entendre sur des comportements nuisibles à la concurrence. Cependant, des précautions doivent être prises lors de toute réunion où des intervenants d'autres organisations de notre secteur d'activité sont présents.

Vous devez signaler à votre service juridique régional tout comportement anticoncurrence dont vous êtes témoin.

## Exemples concrets

Q

**Question :** Marie a un ami qui travaille chez un concurrent de Sappi. Cet ami mentionne à Marie que son entreprise envisage des augmentations de prix, ajoutant à demi-mot que si Marie pouvait convaincre Sappi d'augmenter les prix d'une certaine gamme de produits, l'entreprise de cet ami ferait la même chose. Que doit faire Marie?

R

**Réponse :** Marie doit informer son ami que cette discussion pourrait être perçue comme une tentative de fixation de prix et qu'elle ne peut pas s'engager. Les fixations de prix sont illégales et exposent les entreprises fautives à des sanctions sévères. Marie doit rapidement rapporter cette conversation à son service juridique.

Q

**Question :** John travaille chez Sappi et il est un jour approché par Penny, laquelle travaille chez un concurrent. Penny demande à John si Sappi compte soumissionner sur deux appels d'offres spécifiques de deux clients potentiels, ajoutant que John pourrait déposer une offre plus élevée que Penny pour le client A afin qu'elle obtienne le marché de ce client et qu'en contrepartie, elle ferait une offre élevée au client B afin que John obtienne ce contrat. Que doit faire John?

R

**Réponse :** John doit avertir Marie que cette discussion pourrait être perçue comme une tentative de collusion et/ou de répartition de clients et que les deux entreprises seraient en infraction avec la loi, puis il doit refuser de conclure une telle entente. John doit ensuite rapporter la conversation à son service juridique.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique du groupe Sappi sur les lois de libre-concurrence.
- Consultez le service juridique de votre région.



# Affaires politiques, paiements sensibles et dons

14

Dans le cadre de ses affaires partout dans le monde, le groupe Sappi doit avoir régulièrement des interactions avec des représentants gouvernementaux. Nos comportements et nos actes au niveau des autorités gouvernementales et des organisations politiques peuvent affecter notre réputation, nos activités mondiales et notre capacité de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires, dont plusieurs sont responsables de délivrer les permis dont nous avons besoin ou de réglementer le cadre de certaines de nos activités. Quelles que soient les circonstances, il est essentiel que les employés demandent conseil et obtiennent les autorisations appropriées avant de s'engager dans une activité de soutien à un gouvernement ou un intervenant politique au nom de Sappi.

Sappi ne souhaite pas exercer une influence indue sur des décisions publiques. En outre, conformément à sa politique de diversité et d'inclusion, Sappi ne peut pas soutenir spécifiquement des groupes politiques ou religieux.

Aucune contribution politique issue de fonds du groupe Sappi ou d'une entité affiliée ne doit être versée, directement ou indirectement, à des candidats, des partis ou des comités politiques de quelque pays que ce soit.

Le groupe Sappi refuse catégoriquement de participer à toute corruption d'un représentant gouvernemental dans quelque pays que ce soit, même si ce refus doit conduire à une perte de marché. Il est interdit aux employés Sappi (et aux partenaires externes mandatés par Sappi) de verser de l'argent ou d'offrir quelque chose ayant une valeur significative à un représentant gouvernemental dans le but de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou pour obtenir un autre avantage inapproprié.

## Comportements attendus

- N'utilisez jamais des ressources Sappi pour soutenir un groupe politique ou religieux.
- Les employés ne doivent jamais participer personnellement à des activités politiques durant leurs heures de travail payées ou avec des ressources de l'entreprise (par ex., système de courriel, téléphones ou salles de réunion) sans une autorisation préalable de leur supérieur.
- Obtenez une autorisation préalable avant de remettre quelque cadeau que ce soit (directement ou indirectement) à un(e) employé(e) ou un(e) représentant(e) d'un gouvernement.

## Exemples concrets

**Q**  
**Question :** *Catherine travaille dans un service de logistique. À certains endroits, il arrive que des douaniers abusent de leur poste pour retarder des expéditions ou imposer des sanctions indues. Catherine est au courant de cette situation et sait que pour éviter ces problèmes et dédouaner rapidement de la marchandise, elle peut verser de modestes paiements de facilitation à ces fonctionnaires. Est-ce que Catherine peut faire ces paiements?*

**R**

**Réponse :** Non, ces paiements de « facilitation » seraient probablement contraires aux lois locales et à d'autres lois anticorruption.

**Q**  
**Question :** *Sophie utilise son compte courriel Sappi pour solliciter des votes au nom de son mari dans une élection locale. Cette pratique est-elle acceptable?*

**R**

**Réponse :** Non, il est interdit d'utiliser des ressources de l'entreprise à des fins politiques.



## Exemples concrets (suite)

Q

**Question :** *Marc est directeur du marketing et a récemment découvert l'existence d'un agent pouvant aider Sappi à obtenir des contrats dans un pays où le groupe n'a jamais réussi à s'établir, ainsi qu'à obtenir les permis et les licences nécessaires auprès des autorités locales. Marc peut-il engager cet agent au nom de Sappi?*

R

**Réponse :** Avant que Marc puisse engager cet agent, il doit réaliser un processus de vérification diligente pour s'assurer que l'agent bénéficie d'une bonne réputation et que ses méthodes de travail sont conformes aux lois locales et aux règles internationales en vigueur. Un contrat approprié doit être signé et des mécanismes de surveillance doivent être mis en place. Ces précautions sont vitales, car le groupe Sappi peut être tenu responsable des actes de ce tiers.

Q

**Question :** *Un groupe religieux collecte des fonds pour les victimes d'une catastrophe naturelle et annonce que l'aide sera distribuée sans tenir compte de la religion des bénéficiaires. François sait que Sappi refuse de contribuer à des groupes politiques ou religieux. Est-ce qu'une exception est possible dans ce cas?*

R

**Réponse :** Oui. Dans ce cas, Sappi pourrait envisager de contribuer au fonds d'aide aux victimes, car l'aide ne ciblera pas un groupe religieux spécifique et parce que le fonds vise à aider les victimes d'une catastrophe naturelle.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la section sur les paiements sensibles de la politique du groupe Sappi sur la prévention des fraudes et de la corruption.
- Lisez la politique du groupe Sappi sur les engagements avec des partenaires.
- Lisez la politique du groupe Sappi sur la responsabilité sociale d'entreprise.
- Consultez le service juridique de votre région.
- Contactez le service des affaires générales du groupe au +27 (0)11 407 8044.



# Utilisation du temps et des ressources matérielles, humaines et financières de l'entreprise

Toutes les ressources de l'entreprise constituent des outils essentiels à son succès, ce qui s'applique notamment aux ordinateurs et aux éléments de propriété intellectuelle, incluant les brevets et les marques de commerce. Toute mauvaise utilisation de ces ressources peut nuire aux activités et à la réputation de l'entreprise. Nous devons être de bons intendants des ressources que nous utilisons au quotidien et engager notre responsabilité personnelle concernant l'utilisation appropriée des actifs sous notre garde.

## Comportements attendus

Nous devons tous :

- Faire en sorte que les actifs de l'entreprise, incluant ses ordinateurs et ses véhicules, soient utilisés de manière appropriée (avec soin et respect), dans le respect de la loi et au service des intérêts de l'entreprise ou pour certains usages personnels autorisés, le cas échéant.
- Respecter les politiques de l'entreprise, incluant celles traitant des technologies de l'information et des communications (par ex., communications électroniques, presse, médias sociaux).
- Travailler selon les plus hautes normes de service et d'exécution.
- Faire en sorte que le temps de l'entreprise soit utilisé de manière efficace, c'est-à-dire le temps où nous sommes considérés être au travail et pour lequel nous sommes payés.
- Exécuter nos tâches et nos projets avec une efficacité maximale, une gestion saine des coûts et la plus grande rapidité possible.
- Chercher continuellement de meilleures façons et des méthodes plus efficaces de faire notre travail.

## Exemples concrets

Q

**Question :** *Justine utilise un ordinateur portable de l'entreprise durant ses voyages professionnels. Quelles précautions doit-elle prendre?*

R

**Réponse :** En plus d'être relativement coûteux à remplacer, les ordinateurs portables peuvent contenir des informations confidentielles de l'entreprise. Justine doit s'efforcer de toujours protéger son ordinateur portable. Justine ne doit pas placer l'ordinateur dans un bagage enregistré en soute ni le laisser dans un lieu non sécurisé (par ex., dans un véhicule).

Q

**Question :** *Chaque fois que Marie cherche son collègue Jacques pour discuter d'un travail, elle le trouve en pause-café/cigarette/Internet. Il lui semble que Jacques prend chaque jour de très nombreuses pauses. Que doit faire Marie?*

R

**Réponse :** Nous devons utiliser notre temps de travail pour effectuer des tâches utiles à Sappi. Jacques ne respecte pas la politique Sappi d'utilisation efficace du temps et des heures de travail. Si ces pauses sont excessives et de nature récréative, elles sont inappropriées et nuisent au moral des effectifs. Marie doit parler de ses observations à son collègue (si elle se sent à l'aise de le faire), à son supérieur ou à une personne du service des ressources humaines.

## Exemples concrets (suite)

Q

**Question :** *Jeanne utilise son ordinateur de l'entreprise pour réaliser des transactions bancaires personnelles en ligne. Est-ce approprié?*

R

**Réponse :** Oui. Les employés peuvent utiliser Internet pour des tâches personnelles appropriées dans la mesure où l'activité est peu fréquente, non substantielle et sans influence sur le rendement de l'employé.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?



- Lisez la politique du groupe Sappi sur la classification et la gestion des informations électroniques.
- Lisez les politiques régionales de ressources humaines sur Sappi Net, lesquelles discutent de divers sujets spécifiques.
- Consultez les autres politiques disponibles sur Sappi Net (notamment la politique sur les relations avec les médias, la politique sur les médias sociaux et la politique sur l'utilisation d'Internet, ainsi que les directives sur l'utilisation des marques et de l'identité d'entreprise).
- Parlez à votre supérieur, au service des ressources humaines ou au service juridique.



# Données personnelles et informations confidentielles

18

**Les actifs informationnels du groupe Sappi sont constitués de ses systèmes informatiques, des données qu'ils contiennent et de ses biens de propriété intellectuelle, notamment ses secrets commerciaux et ses brevets. Nous avons la responsabilité de protéger les actifs informationnels sous notre garde et de prendre les précautions qui s'imposent lorsque nous utilisons des informations sensibles ou confidentielles.**

Les données personnelles sont des informations pouvant permettre de directement ou indirectement identifier une personne, ce qui peut notamment s'appliquer à des employés, des sous-traitants, des dirigeants, des actionnaires, des clients ou toute autre personne ayant des relations avec Sappi. L'application de règles appropriées d'utilisation et de protection des données personnelles est une preuve de respect qui favorise la confiance.

Or, la confiance est un élément essentiel de toutes nos relations. En fait, nos relations avec une grande variété de partenaires reposent sur l'établissement et le maintien de cette confiance. Dans la plupart des pays où nous sommes actifs, des lois régissent la collecte, l'utilisation, la conservation et la destruction des données personnelles.

## Comportements attendus

- Nous respectons la confidentialité des données personnelles. Ces informations ne doivent pas être utilisées ou révélées de manière inappropriée ni être utilisées par une personne non autorisée à y accéder.
- Nous prenons des mesures pour protéger les actifs informationnels et les biens de propriété intellectuelle du groupe Sappi contre le vol, contre les divulgations non autorisées et contre les mauvaises utilisations. Nous utilisons des données personnelles, de nos fournisseurs et de nos clients uniquement pour soutenir nos activités, pour gérer les avantages sociaux des employés et pour offrir nos solutions à nos clients.
- Nous avons mis en place des mécanismes pour protéger les données personnelles et les données de nos clients sous notre garde et nous demandons à tous nos employés et aux autres personnes y ayant accès de respecter ces protections.
- Nous informons les personnes concernées sur nos procédures de collecte et de traitement de leurs données personnelles, ainsi que sur leurs droits à ce sujet.
- Nous respectons toutes les réglementations et tous nos engagements contractuels sur la validité et l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle de tiers, incluant les brevets, les droits d'auteur, les secrets commerciaux et les autres informations confidentielles.

## Exemples concrets

**Q**  
**Question :** *Manon a une amie qui travaille dans une autre entreprise et lui demande un jour de lui communiquer les coordonnées de contact de quelques relations professionnelles du groupe Sappi. L'entreprise de l'amie de Manon n'est pas concurrente de Sappi. Est-ce que Manon peut lui communiquer les renseignements demandés?*

**A**

**Réponse :** Les coordonnées de contact d'une relation professionnelle constituent des données personnelles, car elles permettent d'identifier une personne. Il est interdit de communiquer des données personnelles à qui que ce soit sauf pour les fins annoncées ou avec l'autorisation de la personne concernée. Si Manon croit que sa relation professionnelle pourrait bénéficier d'une présentation à l'entreprise de son amie, elle peut lui demander si elle accepte que ses données personnelles soient communiquées à cette entreprise ou encore communiquer les coordonnées de son amie à sa relation professionnelle.

## Exemples concrets (suite)

Q

**Question :** *Monique a été contactée par un journaliste lui demandant des informations sur les plus récents résultats financiers de l'entreprise. Monique a entendu que les résultats sont excellents et, sachant que cette nouvelle fera probablement augmenter le cours des actions Sappi, elle croit qu'elle aiderait Sappi en communiquant ce qu'elle a entendu. Est-ce que Monique peut parler au journaliste?*

R

**Réponse :** Non. Monique doit demander au journaliste de s'adresser au directeur régional des communications, au service des affaires générales du groupe ou au service des relations avec les investisseurs. Monique ne doit pas révéler ce qu'elle a entendu au journaliste. Les informations que Monique possède peuvent être incorrectes ou incomplètes. Même si les informations sont exactes, leur révélation au journaliste peut être malvenue et même nuire à Sappi.

Q

**Question :** *Frédéric a configuré son téléphone mobile afin de pouvoir y consulter ses courriels Sappi, son agenda et ses contacts professionnels. Est-ce que Frédéric peut désactiver le mot de passe de son téléphone?*

R

**Réponse :** Non. La désactivation du mot de passe sur son appareil mobile compromettrait la sécurité de l'appareil et pourrait exposer des courriels Sappi au regard de personnes ne devant pas y avoir accès.

Q

**Question :** *Karl a entendu derrière lui des employés Sappi discuter de leur travail dans un centre de mise en forme. Que doit-il faire?*

R

**Réponse :** Si Karl croit que les sujets discutés sont sensibles ou confidentiels, il doit avertir les employés indiscrets qu'ils peuvent être entendus. Tous les employés sont responsables de faire en sorte qu'aucune information confidentielle ou privée ne soit divulguée en public.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique du groupe Sappi sur les médias sociaux.
- Consultez le service des communications de votre région.



# Conduite personnelle sur les médias sociaux

20

## Communications

Étant donné que les médias sociaux sont encore en phase de développement et de maturation, la politique de notre groupe sur les médias sociaux fera l'objet de mises à jour régulières afin de garantir la protection des intérêts et de la réputation de l'entreprise.

Les plateformes de médias sociaux ne sont pas différentes des autres formes de communication et doivent donc faire l'objet des mêmes précautions. Ce qui distingue les médias sociaux des autres plateformes de communication, ce sont leur caractère instantané et leur possibilité de rejoindre très rapidement un très vaste public. En conséquence, une erreur ou une remarque déplacée peut causer des dommages plus importants (et plus rapides) à l'image de marque et à la réputation d'une entreprise ou d'une personne que les autres moyens de communication. Il est en outre très difficile de complètement supprimer des commentaires ou des publications sur les médias sociaux, ou d'en empêcher la diffusion, même après leur effacement sur le compte d'origine.

Dans toutes vos communications, y compris celles en votre nom personnel, vous devez faire attention aux déclarations et aux commentaires qui pourraient offenser certaines personnes.

### Comportements attendus

- Évitez les utilisations excessives des médias sociaux durant les heures de travail et sur les équipements de l'entreprise, sauf si ces utilisations sont reliées à votre travail et autorisées par les politiques de l'entreprise.
- Vos publications sur Internet ne doivent pas inclure de marque ou de logo du groupe Sappi et doivent respecter les lois en vigueur, notamment celles sur les droits d'auteur, sur la vie privée, sur les utilisations acceptables et sur les divulgations d'informations financières.
- Faites attention de vous protéger, de protéger votre vie privée et celle des autres, ainsi que de protéger l'image et la réputation du groupe Sappi.
- Internet n'est pas anonyme et n'oublie jamais totalement quoi que ce soit. Ce que vous publiez sur les médias sociaux est accessible à un vaste public et demeurera probablement disponible très longtemps, de sorte que vous devez bien réfléchir avant de publier quelque chose sur Internet.

### Exemples concrets

**Question :** Durant une navigation sur son ordinateur personnel dans ses loisirs, Léola tombe sur un blogue où elle voit des informations confidentielles du groupe Sappi. Que doit-elle faire?

**Réponse :** Cette divulgation d'informations confidentielles est strictement interdite. Elle doit discuter de sa découverte avec son supérieur et avertir le service des affaires générales du groupe.

**Question :** Julien visite régulièrement des forums de discussion sur Internet durant ses heures de travail. Est-ce approprié?

**Réponse :** Non. Sauf si Julien est expressément autorisé à visiter des forums de discussion sur Internet dans le cadre de ses responsabilités de travail, il est inapproprié pour lui de passer du temps sur des forums de discussion Internet durant ses heures de travail, surtout avec un ordinateur Sappi. S'il désire clavarder en ligne, il doit le faire durant ses heures de loisir sur un ordinateur personnel.

### Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

- Lisez la politique du groupe Sappi sur les médias sociaux.
- Lisez la politique du groupe Sappi sur les ressources humaines.
- Consultez le service des communications de votre région.

# Respect des lois régissant le commerce international

Un commerce libre et équitable permet aux entreprises d'étendre leurs marchés et de traiter des affaires dans le monde entier, et donc de créer de la valeur pour tous. Sappi est une entreprise mondiale vendant de la pâte de bois à dissoudre, de la pâte de papier, des solutions de papier et d'autres produits à valeur ajoutée à une multitude de clients répartis dans plus de 100 pays. Notre capacité d'exercer ces activités dépend notamment de notre respect des lois et des réglementations de commerce transfrontalier.

## Comportements attendus : Nous devons...

Connaître et respecter les lois commerciales des pays où nous sommes actifs, incluant les lois et les résolutions internationales concernant :

- L'importation et l'exportation de produits, de services et de technologies spécifiques
- L'interdiction de certaines transactions avec des pays, des entités et des personnes spécifiques (par ex., dans le cadre de sanctions des Nations Unies)
- Les autorisations gouvernementales, les permis, les licences et les autres exigences nécessaires pour compléter une transaction ou une vente
- L'étiquetage des produits.

Savoir avec quels pays et quelles personnes nous ne pouvons pas avoir de relations commerciales à cause de sanctions ou d'autres restrictions.

Faire des affaires uniquement avec des entreprises et des partenaires s'engageant à respecter les lois de commerce international.

## Exemples concrets

Q

**Question :** Morgane travaille dans un service commercial et elle a été récemment contactée par une entreprise étrangère souhaitant acheter des produits Sappi. Le siège social de ce client potentiel est situé dans un pays où Sappi n'a jamais vendu quoi que ce soit. Que doit-elle faire?

R

**Réponse :** Avant de traiter des affaires avec ce client potentiel, Morgane doit d'abord réaliser des vérifications diligentes pour s'assurer que Sappi ne ferait pas de ventes dans un pays ou avec une organisation faisant l'objet de sanctions légales reconnues.

## Où puis-je trouver des informations supplémentaires?

Si vous avez des questions sur les lois de commerce international, contactez le service juridique de votre région.

Toutes les politiques couvrant ces sujets sont disponibles sur le réseau Sappi Net <http://sappinet.za.sappi.com/policies> (pour les employés) et sur notre site Web <http://www.sappi.com/policies>.





[www.sappi.com](http://www.sappi.com)

**sappi**